



[traduction]

Le 15 mars 2012

Monsieur Robert Fonberg
Sous-ministre
Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Objet : Demande d'information du DPB n° IR0078

Monsieur,

Dans le cadre des pouvoirs qui me sont conférés en vertu du paragraphe 79.3 (1) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, j'aimerais que vous me fassiez parvenir une copie du Plan d'investissement du ministère de la Défense nationale réalisé conformément à la *Politique de planification des investissements – Actifs et services acquis* du Conseil du Trésor.

Toutes les informations que vous nous communiquerez seront utilisées par mon personnel pour analyser le budget du gouvernement du Canada.

Je vous remercie d'avance de l'attention de vous voudrez bien porter à la présente demande, et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute précision la concernant.

Des fonctionnaires du Bureau du DPB sont disponibles pour une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur parlementaire du budget,

[signature]

Kevin Page

c.c. Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

Demande d'information du DPB

1) Numéro de la demande :	IR0078
2) Nom de la personne-ressource au Bureau du DPB :	Erin Barkel (613-943-8432 ou erin.barkel@parl.gc.ca)
3) Type de demande :	Ponctuelle
4) Objectif du DPB :	Préparer une estimation des coûts pour un comité parlementaire.
5) Lien avec le mandat :	Conformément à l'article 79.3 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> , le directeur parlementaire du budget peut demander à un administrateur général de lui fournir toutes données financières ou économiques qui sont en la possession de son ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat.
6) Renseignements et données demandés :	Voir les détails sur la page 1 de la lettre.
7) Priorité :	Élevée
8) Date d'envoi de la demande :	Le 15 mars 2012
9) Date de livraison de la demande :	Le 30 mars 2012